

## RAPPELS SUR LE CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DE LA 5<sup>e</sup> REPUBLIQUE (PROGRAMME DE PREMIERE)

⇒ Le 13 mai 1958, les généraux Massu, Salan et Jouhaud organisent un coup d'Etat à Alger. Leurs exigences sont triples :

- Maintien de l'Algérie française.
- Démission du gouvernement français dirigé par Pompidou qu'ils accusent d'être favorable à l'indépendance de l'Algérie.
- Retour du général de Gaulle au pouvoir en France qu'ils voient comme un défenseur de l'Algérie française.

⇒ Dans ce contexte de coup d'Etat en Algérie, amplifié par la menace d'une action militaire sur Paris, le général de Gaulle se déclare prêt à assumer le pouvoir. Pour faire taire les critiques de la gauche et rassurer l'opinion publique qui s'inquiète d'une dérive autoritaire, il déclare devant la presse le 15 mai 1958 : « Croît-on qu'à 67 ans, je vais commencer une carrière de dictateur ? ».

⇒ Finalement, consciente de ses dysfonctionnements, l'Assemblée Nationale préfère se saborder en accordant à de Gaulle les pleins pouvoirs pour 6 mois avec la mission d'élaborer une nouvelle constitution pour la France. Le président René Coty pour sa part accepte de démissionner.

⇒ Le 28 septembre 1958, une nouvelle constitution préparée par de Gaulle et Michel Debré est soumise à référendum. Elle limite les pouvoirs de l'Assemblée Nationale tout en renforçant ceux du Président de la République. Les Français votent « oui » à 80%. Dès lors, l'autorité du général s'en trouve légitimée. La 5<sup>e</sup> République peut commencer à fonctionner.

⇒ La Constitution de cette 5<sup>e</sup> République, comme celle de la Quatrième République, est fondée sur un régime de type parlementaire.

**Régime parlementaire** : régime caractérisé par un exécutif double (chef de l'Etat + chef du gouvernement) et par la possibilité de révocation mutuelle de l'exécutif et du législatif (Assemblée Nationale peut renverser le gouvernement mais elle peut elle-même être dissoute par le Président de la République).

